



## Cours minerve 5ans apres service recouvrement m'appelle

Par **Reledina974**, le **21/07/2017** à **12:29**

Bonjour.

En 2011 je m'étais inscrite au cours minerve. J'avais déjà payer environ 900euro de cours. Suite a ceux la j'avais plus les moyens de les regler en 2012. Mon contrat avec eux ce terminer en 2013. Entre temps je recevais des courrier disant qu'il allait envoyer mon dossier au service contentieux. Depuis 2013, il ont arreter de m'appeler et meme d'envoyer des courriers. Nous sommes en juillet 2017. Et je recois un appel d'un certain monsieur qui travail au service de recouvrement pour la societer du cours minerve qui a etait apparemment racheter. Il me dit que je leur suis redevable de la somme de 720euro... ce monsieur me propose de payer cette somme sur 7mois, soit 102euro par mois. Il ma meme demander si je pouvais payer toute de suite par carte bleue au telephone. Bien evidemment je lui ai dit non. 5ans apres m'appeller et me dire de leur payer et pendant ces 5ans j'avais plus de nouvelle. Dois-je leur payer 5ans apres? Je suis choquer!! 5ans apres. Je leur demande s'il peuvent pas envoyer le dossier ici avec les contentieux recouvrement de la Réunion. Il dit on peut pas faire sa! Vos avis... je suis perdu. J'ai besoin conseil. Merci

Par **chaber**, le **21/07/2017** à **14:36**

bonjour

sans titre exécutoire votre affaire est forclosé

Par **Ilorca**, le **21/07/2017** à **17:45**

bonjour ecoute mr chaber il a tout a fait raison  
cordialement

Par **Reledina974**, le **21/07/2017** à **20:53**

Merci a vous